

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 30

Artikel: La Communauté de travail des associations féminines suisses pour les droits politiques de la femme et le Conseil de l'Europe

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Communauté de travail des associations féminines suisses pour les droits politiques de la femme et le Conseil de l'Europe

Le comité de la Communauté de travail des associations féminines suisses pour les droits politiques de la femme, auquel se rattachent cinquante-deux associations féminines, s'est réuni à Berne.

Après le commentaire sur l'activité de la Fondation pour l'éducation civique des femmes, il a examiné le problème que pose l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe. Le statut du C.E. stipule que tout membre : « reconnaît le principe de la prééminence du Droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales » et qu'il s'engage « à collaborer sincèrement et activement à la poursuite » des idéaux et principes qui sont le but du Conseil.

Ceci implique pour la Suisse l'obligation de promouvoir la réalisation des droits politiques des femmes. La Communauté de travail suivra cette question avec attention et cherchera à trouver les voies les plus adéquates pour que notre pays puisse lui aussi adhérer à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - ☎ 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud
et la Confédération

Trois sections:

1. **Assistantes et Assistants sociaux** (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Entrée en octobre
2. **Educatrices et Educateurs** - Entrée en octobre
3. **Institutrices privées et jardinières d'enfants** - Entrée au printemps

Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

La formation scolaire spécialisée

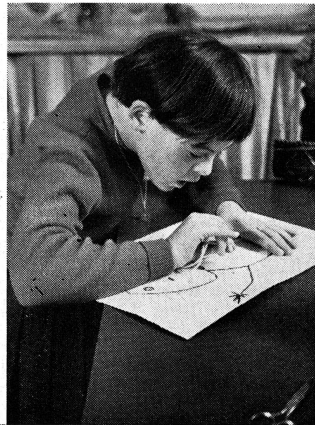
Un enfant a-t-il de la peine à suivre l'école ordinaire à cause d'une infirmité physique ou mentale, l'éventualité d'une formation scolaire spécialisée s'impose. Il importe alors que les responsables de son éducation étudient le problème à fond et à l'avance.

La première chose à faire est de consulter un médecin ou un pédagogue avisé, car obliger un enfant déficient à suivre les classes primaires, représente une charge inutile pour la famille, l'école et l'enfant qui, devant des échecs suivis, perd son temps et sa confiance en lui-même. Il sera dès lors difficile de remonter le courant.

Attendre trop longtemps pour demander l'admission d'un élève dans un home spécialisé (c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 10 ou 12 ans), on risque de se heurter à un refus ou

le temps de se préparer moralement et matériellement à la séparation. Il faut également signaler le cas à l'Assurance invalidité, le plus vite possible pour bénéficier des subsides affectés à la formation scolaire.

Pour arriver à déterminer l'institution qui convient le mieux, les parents s'adresseront en



toute confiance à l'un des 21 services sociaux de Pro Infirmis qui les conseilleront. Les assistantes aident à faire les démarches pour l'inscription du petit déficient à l'AI et pour son admission dans un home spécialisé. Elles organisent également de précieuses prises de contact entre le home, les parents et le futur élève. Elles ne lâchent le cas que si tout va bien. Cela prend parfois assez longtemps : des semaines, des mois et des années.

Soutenons les efforts de Pro Infirmis en achetant les cartes qui nous ont été envoyées ou en versant une obole au compte de chèques postaux 11. 2 58, Lausanne.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

COMMENT « MARQUER LE COUP »

La Croix-Rouge fête son centenaire

En l'année de son centenaire, la Croix-Rouge ne veut pas commémorer uniquement son premier siècle d'existence et se pencher sur son passé. Elle veut, au contraire, vivre le présent et penser l'avenir, faire face à ses tâches actuelles et se préparer à faire front à ses activités à venir.

Chaque époque est marquée par de nouvelles nécessités. L'évolution constante à laquelle nous sommes soumis suscite de nouveaux besoins que l'on ne peut toujours prévoir. Et ceci dans tous les secteurs de travail qui sont ceux de la Croix-Rouge : soins aux malades secourisme, assistance, aide aux victimes de catastrophes.

La Croix-Rouge suisse organise sur le plan national, une vaste campagne de recrutement de membres cotisants et de collaborateurs en espérant que cette action lui permettra de renforcer les rangs de ses effectifs.

L'on peut devenir membre individuel ou collectif de la Croix-Rouge en versant une cotisation annuelle minimum de 3 fr. pour les premiers, de 20 fr. pour les seconds. Mais l'on peut aussi servir sa cause en s'inscrivant comme membre collaborant.

DONNEUR DE SANG

Il peut être appelé quatre fois par année au maximum à donner gratuitement de son sang. Les prélèvements sont effectués sous contrôle médical. Les examens sérologiques pratiqués à ces occasions sont fort utiles pour le donneur lui-même et sa fidélité est récompensée par un insigne honorifique.

AUXILIAIRE-HOSPITALIÈRE CROIX-ROUGE

Toute femme de 17 à 60 ans devient auxiliaire-hospitalière en suivant un enseignement théorique et pratique comportant 28 heures de cours et un stage de deux semaines à l'hôpital. Elle est, en outre, convoquée tous les deux ans à un cours de répétition de quatre à six jours. Elle est à la disposition des hôpitaux civils en cas de catastrophe, d'épidémie ou de guerre. Elle prend ses repas à l'hôpital, mais n'est indemnisée qu'à titre exceptionnel, lorsque son activité s'étend sur une période assez longue.

ASSISTANT OU ASSISTANTE BÉNÉVOLE DE LA CROIX-ROUGE

Ils suivent un cours préparatoire d'au moins huit heures. Ils font régulièrement visite à des vieillards, à des malades ou à des handicapés et leur rendent de menus services. Ils ne donnent pas de soins et n'exécutent pas de travaux ménagers. La joie apportée à ces isolés dédommage largement les assistants et assistantes bénévoles de leur peine.

SAMARITAIN ET SAMARITAINE

Ils acquièrent leurs connaissances en suivant un cours de 30 heures de l'Alliance suisse des samaritains : soins d'urgence aux blessés ou soins aux malades à domicile. Par la suite, ils sont convoqués régulièrement à des exercices de répétition pratiques et s'engagent à secourir bénévolement les victimes d'accidents.

LE SERVICE CROIX-ROUGE

Toute Suisse de 18 à 45 ans peut être incorporée dans une formation du Service Croix-Rouge qui est subordonnée à l'armée. En principe, cette volontaire n'est convoquée qu'en période de service actif. Elle jouit des mêmes droits et devoirs que les militaires. Elle reçoit uniforme, solde, logement et subsistance ainsi que les prestations de la caisse de compensation pour perte de gain. Elle est affectée en premier lieu aux établissements sanitaires militaires et aux hôpitaux territoriaux. Pour entrer dans ce service, il faut toutefois remplir certaines conditions, telle une formation d'aide soignante ou de samaritain. Un licenciement prématuré est accordé sur demande motivée (mariage, maternité, etc.).

Pour tous renseignements s'adresser aux sections locales ou au secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, Berne.

La laborantine médicale

APTITUDES REQUISES

Excellente santé, bons réflexes, ordre, propreté, exactitude et conscience dans le travail, sens de la responsabilité et du devoir, habileté manuelle, compréhension (la majorité des laborantines ont un contact avec le malade), don d'observation, aptitudes pour le calcul, clarté d'expression (pour les rapports d'analyse), honnêteté, don d'adaptation, sociabilité (pour le travail en équipe), égalité d'humeur, intérêt pour les problèmes scientifiques (pour les laborantines qui se destinent à la recherche).

Formation nécessaire avant les études (2 formations possibles) : par les écoles (bonne préparation scolaire, connaissances en chimie) ou par un stage pratique de trois ans dans les laboratoires d'une clinique universitaire, suivi d'un examen organisé par l'Association suisse des laborantines (c'est la voie que peuvent suivre celles qui ont échoué à la Maturité...). Pour entrer à l'Ecole de laborantines de Genève, maturité fédérale, bachelier ou diplôme de culture générale exigés, de même qu'un certain nombre de vaccinations et un test de sélection professionnelle.

Ecoles : Genève, Ecole de laborantines (Ecole d'études sociales, route de Malagnou 3).

Lausanne, Centre anti-cancéreux romand, rue Bugnon, forme des « associées de recherches » jusqu'au diplôme cantonal.

Berne, Engenried, Zurich, Juventus.

ÉTUDES

Age minimum d'entrée à l'Ecole de Genève : 18 ans révolus, max. 30 ans.

Durée des études : deux à trois ans, dont trois semestres d'études débutant en octobre (éléments d'anatomie, physiologie et histologie, biologie, microbiologie, chimie analytique, organique et biologie médicale, techniques de laboratoires, hématologie et pathologie médicale), et sept mois de stages pratiques de 36 heures hebdomadaires au moins (technique microscopique, microbiologie, hématologie, chimie médicale, dessin microscopique, microphotographie, bibliothéconomie et secrétariat, tel que dactylographie et travaux de bureau).

Diplôme : Diplôme de l'Ecole de laborantines, reconnu dans tous les laboratoires officiels.

Coût des études : A l'Ecole de Genève, inscription, 30 fr., écolage 1^{er} semestre (hiver) 600 fr., 2^e sem. (été) 300 fr., 3^e sem. (hiver) 600 fr., diplôme 25 fr.

A l'Engenried de Berne, écolage complet 2300 fr.

Au Juventus de Zurich, écolage complet 2300 fr. N.B. - Le diplôme de ces écoles est reconnu par la Croix-Rouge suisse.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Vu le développement de la médecine, les laborantines médicales sont très recherchées.

Perspectives d'avenir : La laborantine diplômée peut trouver, en Suisse ou à l'étranger, un poste chez un médecin praticien, dans les hôpitaux cantonaux et régionaux, les cliniques universitaires, les instituts universitaires de pathologie, d'histologie, de zoologie, de bactériologie, de botanique et d'hygiène, les offices vétérinaires, les cliniques privées, les laboratoires d'analyses médicales, les fabriques de produits chimiques et pharmaceutiques, les laboratoires de chimie alimentaire, les laboratoires techniques, analytiques ou de contrôle, de recherches, de synthèse ou d'exploitation, etc.

N. B. - Le bureau de placement de l'Ecole de Genève se charge de communiquer à ses anciennes élèves les postes vacants.

L'offre : Un métier intéressant dans ce que l'on pourrait appeler les coulisses de la médecine. Un travail en équipe dans une chic ambiance. Une profession utile et passionnante pour une jeune fille que les problèmes scientifiques captivent.

Horaires de travail : habituel des bureaux de la place, huit heures par jour.

Congés : samedi après-midi et dimanche, plus trois semaines de vacances annuelles payées.

Gain : à partir d'une base de 600 à 750 fr., peut aller jusqu'à 1200 fr. environ.

Avantages sociaux : dépendent des établissements qui ont engagé la laborantine.

Les lectrices qui s'intéressent à une profession particulière peuvent nous demander de la traiter rapidement.



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89